

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE  
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022  
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil à la Mairie de S<sup>t</sup> Péravy la Colombe, le 6 Décembre 2022 sous la Présidence de M. Denis PELÉ, le Maire.

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 12

Pouvoirs : /

Votants : 12

Etaient présents :

M. Denis PELÉ, M. Jean-Noël PAILLET, M. Thierry COUTANT, M. Sylvain HODEAU, M. Romain PROULT, Mme Claudine Riant, M. Olivier GIRARD, M. Gaël JEGOUZO, M. Hervé PRALY, M. Christophe DOUSSET, M. Éric MASSON, M. Yves BARRAULT.

Absents excusés : /

**ORDRE DU JOUR :**

- Participation au centre de loisirs,
- Demandes de subventions DETR – Département,
- Affaires diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et nomme Mme Riant secrétaire de séance et Céline GUERIN secrétaire auxiliaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance précédente.

**D44 / 2022 : PARTICIPATION CENTRE AERE FAMILLES RURALES**

M. le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue le 29 Novembre dernier pour l'ouverture du centre aéré pendant les petites vacances ainsi que les 3 semaines de juillet 2023, à l'école.

Comme l'année dernière, Familles Rurales demande une participation de chaque commune.

Il rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> Mars dernier concernant la participation de la commune, à savoir qu'elle avait versé la somme de 10 € par pur et par enfant de SAINT PERAVY LA COLOMBE.

Sachant, que le centre sera ouvert les petites vacances en plus de la période estivale, il est proposé la somme de 7 € par jour et par enfant de SAINT PERAVY LA COLOMBE.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune à 7 € par jour et par enfant de ST PERAVY LA COLOMBE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE  
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022  
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

**D45 / 2022 : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIRIS**

Monsieur Le Maire explique que faisant suite au changement d'adresse du Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire qui modifie ainsi les statuts, il est proposé d'accepter la nouvelle adresse du SIRIS comme suit : Rue Joseph DABOUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle adresse.

**AFFAIRES DIVERSES :**

L'assemblée prend note des différents appels à projets au titre de la subvention DETR ainsi que du département dans le cadre des travaux suivants, à savoir :

- La mise en place d'environ 150 points d'éclairage LED sur la commune,
- L'installation de 4 nouveaux candélabres (Renneville, Frécul, Coulemelle, Route du Mesnil),
- Dans l'Église, des travaux d'ordres : électrique, éclairage et peinture de la sacristie.

Ces dossiers seront de nouveaux étudiés lors de la prochaine réunion de conseil avec le choix des devis et la demande de subvention. Le Maire rappelle que ces projets doivent être saisis au plus tard le 15 janvier afin de pouvoir être dans les différentes enveloppes.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les colis de Noël sont arrivés et qu'une liste sera établie afin que les conseillers distribuent ces derniers.
- Le Conseil Municipal entend qu'un courrier va être envoyé à Monsieur HENRIOT du Conseil Département concernant l'enfouissement des réseaux du Nuisement.
- Monsieur Le Maire fait part des différents soucis rencontrés lors de la location de la salle polyvalente. Il souhaite qu'un nouveau règlement soit établi. Le sujet sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil.
- Il a été constaté que des tampons manquent sur les pieds des tables. Cela fera l'objet d'un contrôle dans les jours à venir.
- Monsieur Le Maire souhaite qu'un plan interactif du cimetière soit réalisé. Il a constaté que des véhicules s'introduisaient dans le cimetière. Il en profite pour rappeler que seules les pompes funèbres ont accès au cimetière.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émis par des administrés souhaitant le changement du panneau de basket qui est cassé. La demande est acceptée. Un devis va être demandé.
- Monsieur Le Maire rappelle les différents travaux qui sont en cours à l'étage de la Mairie. Il précise que les planches de la salle sont à revoir. Toujours concernant les

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE  
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022  
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

travaux, il fait part de ceux concernant la protection des bornes incendies ainsi que de la réparation de la serrure de la salle polyvalente.

- L'Assemblée prend note que la société VEOLIA viendra passer la balayeuse 3 fois dans l'année. L'intervention est de 1 400 €.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le 25 Novembre dernier se tenait la réunion avec Madame BROSSE qui est à l'origine du projet de la micro-crèche sur la commune. Vu le budget proposé par Madame BROSSE, son projet est en bonne voie de création. Elle projette également d'installer une pédiatre.
- Le 14 Décembre prochain, Monsieur Le Maire a rendez-vous avec M. SOLER concernant l'OPA.
- Une nouvelle promesse de vente du lot N° 2 du Nuisement vient d'être signée.
- L'Association Foncière Rurale vient d'être dissoute. Il reste 5 000 €. Elle est totalement indépendante.
- La classe CMI – CM2 de Madame PEREIRA a pour projet de partir en classe de mer à PENESTIN en Bretagne. Le voyage s'élève à 420 € / enfant. Le dossier sera de nouveau étudié lors de la prochaine réunion de conseil.
- Des travaux d'un carrefour pour les poids lourds sont en projet à SENNELAY.
- À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, les contrats EDF passeront en tarifs réglementés.
- Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Thierry COUTANT, adjoint, font le compte rendu de leur visite chez le locataire situé au 20 bis. Le logement est dans un état correct et des travaux concernant un point d'humidité dans la salle de bain sera traité rapidement.
- Dans le cadre du transfert de l'eau, Monsieur Le Maire fait un bilan sur la dernière réunion qui a eu lieu au sein de la Communauté de Communes Beauce Loirétaine. Une nouvelle phase est en cours.
- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la BA 123 informant du prochain meeting en été 2024. 40 000 visiteurs sont attendus en 2 jours.
- Prochaine réunion de conseil municipal : 3 Janvier 2023 à 20 h 00,

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE  
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022  
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

- Vœux du Maire le 6 Janvier 2023 à 19 h – Galette des rois
  
- Réunion de conseil de la bibliothèque. Distribution de flyers prochainement afin de relancer la lecture.
  
- Urbanisme : 1 CU – 1 DP

Fin de la séance à 22 H 30.

La secrétaire de séance : Mme Riant